



Charte de Responsabilité
Sociétale des Entreprises
(RSE)

Référence : QGDR-CI.16

N° de version : 1

Date de création : 17 octobre 2018

Date de révision : /

Nombre de pages : 4

CHARTRE D'ENGAGEMENT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

AVANT-PROPOS

Le SSIAD de Marquette – Lez – Lille répond à la demande de prise en soins de 90 personnes âgées de plus de 60 ans habitant dans les communes de Lambersart, Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint – André – lez – Lille, Verlinghem et Wambrechies.

Chaque collaborateur de l'association partage l'intégrité de ses valeurs :

- Respecter ;
- Rompre l'isolement ;
- Préserver l'autonomie ;
- Promouvoir la bienveillance ;
- Délivrer une prise en soins personnalisée

Conscient de ses responsabilités, le SSIAD s'engage à prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux.

PARTIE 1 : ENVIRONNEMENT



Le SSIAD est soucieux de mener une politique environnementale globale volontariste, ce qui se traduit par la mise en place de différents axes d'interventions visant à réduire et maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement.

❖ Gestion & valorisation des déchets

Le SSIAD favorise le tri, le recyclage et la valorisation des déchets au sein des locaux en mettant à disposition des salariés, différentes corbeilles et poubelles de tri sélectif. Une politique de rationalisation des impressions est aussi mise en place, avec un système de réduction du volume de copie, d'une collecte et recyclage des papiers, ainsi qu'une collecte des cartouches et toners, récupérés et recyclés par les différents fournisseurs.

❖ Transports et déplacements

24 rue de Cassel • 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
direction@association-ssiad.fr

Association loi 1901 • SIRET • Siret n° 323 840 090 000 27 • APE 8690D

Tél. 03 20 51 79 50 • www.association-ssiad.fr



Charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Référence : QGDR-CI.16

N° de version : 1

Date de création : 17 octobre 2018

Date de révision : /

Nombre de pages : 4

Le SSIAD sensibilise les collaborateurs à une « éco-conduite ». En effet l'éco-conduite est un comportement de conduite plus responsable permettant de :

- Réduire ses dépenses : moindre consommation de carburant (environ 15%) et coûts d'entretien du véhicule réduits ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique ;
- Réduire le risque d'accident de 10 à 15% en moyenne

Les grands principes de l'éco-conduite

1. Avant de monter en voiture

- **Vérifier la pression des pneus** : moins les pneus sont gonflés, plus la consommation est élevée. Une pression de 1,5 bar au lieu de 2,5 bars entraîne par exemple une surconsommation de carburant de 6%
- **Contrôlez au moins une fois par mois** :
 - ✓ Les niveaux d'huile « moteur », de liquide de freins, et de liquide lave-glace
 - ✓ Le bon fonctionnement de l'éclairage

2. Les premiers kilomètres

- **Roulez à vitesse modérée en début de parcours** : c'est à moteur froid que la pollution est la plus importante. Le moteur arrive à température normale après 5km seulement.
- **Passez rapidement la vitesse supérieure**

3. Roulez en douceur

- **Passez les vitesses au bon moment** :
 - ✓ Pour un moteur essence, passez rapidement au rapport supérieur entre 2000 et 2500 tours/min
 - ✓ Pour un moteur diesel, ce changement se situe à 2000 tours/min en moyenne
- **Anticipez la circulation** afin d'éviter les freinages brusques et inutiles. Utilisez un maximum, le frein moteur
- **Soyez patients**, même si vous êtes pressé : la patience et la tolérance sont des marques de professionnalisme et de civisme.

4. Lors des arrêts

- **Ne laissez pas tourner le moteur inutilement** : un moteur à l'arrêt consomme entre 0,5 et 1 litre à l'heure
- **Coupez le moteur à partir d'un arrêt de 30 secondes**, cela permet une économie significative tout en préservant le dispositif de démarrage.

❖ Énergie et technologie

24 rue de Cassel • 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
direction@association-ssiad.fr

Association loi 1901 • SIRET • Siret n° 323 840 090 000 27 • APE 8690D

Tél. 03 20 51 79 50 • www.association-ssiad.fr



Charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Référence : QGDR-CI.16

N° de version : 1

Date de création : 17 octobre 2018

Date de révision : /

Nombre de pages : 4

Le SSIAD s'engage à diminuer son empreinte énergétique en incitant l'ensemble des collaborateurs à éteindre les lumières lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, à éteindre leur ordinateur tous les soirs et ne laisser aucun appareil en veille. Par ailleurs, les collaborateurs sont également incités à supprimer les mails inutiles et à vider la corbeille de messagerie gourmande en énergie.

❖ Sensibilisation auprès des collaborateurs, usagers et partenaires

Le SSIAD montre l'exemple à ses interlocuteurs en incorporant à la signature de l'ensemble de ses collaborateurs la mention :

« Le SSIAD de Marquette – Lez – Lille s'engage pour la protection de l'environnement. N'imprimez ce document que si nécessaire. »

PARTIE 2 : LA DIMENSION SOCIALE



Le SSIAD veille au respect de l'individu et de son entourage. L'association s'assure au bon respect du code du travail et est attentive à ce que ses partenaires, fournisseurs, ... soient en conformité avec les standards sociaux nationaux et internationaux (droits de l'Homme, droit du travail, droit des enfants, ...).

Le SSIAD s'engage à créer une ambiance propice à la cohésion de groupe et à favoriser le bien-être de ses salariés au sein de l'association.

Tout au long de l'année, le SSIAD s'engage à :

❖ Protéger la santé et l'intégrité physique des collaborateurs

- Chaque année le document unique d'évaluations des risques professionnels (DUERP) est mis à jour ;
- Tableau de bord et indicateurs permettant de suivre l'évolution des accidents de travail, des maladies professionnelles, des réductions d'aptitudes, de l'absentéisme, avec des objectifs formalisés de réduction et des engagements pris ;
- Le SSIAD est très engagé envers son personnel afin de réduire et de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS).

❖ Lutter contre toute forme de discrimination

Que ce soit à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle des salariés.


❖ Favoriser le bien-être au travail

- Respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- Prévention des risques psychosociaux (RPS).

24 rue de Cassel • 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
direction@association-ssiad.fr

Association loi 1901 • SIRET • Siret n° 323 840 090 000 27 • APE 8690D

Tél. 03 20 51 79 50 • www.association-ssiad.fr

	Charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Référence : QGDR-CI.16
		N° de version : 1
		Date de création : 17 octobre 2018
		Date de révision : /
		Nombre de pages : 4

❖ Valoriser et former les collaborateurs

- Formation afin de développer les compétences et d'en acquérir de nouvelles ;
- Entretien annuel de progrès ;
- Enquêtes de satisfaction.

PARTIE 3 : LE VOLET ÉCONOMIQUE



Il s'agit de concilier la viabilité d'un projet, d'une organisation (performance économique) avec des principes éthiques, tels que la protection de l'environnement et la préservation du lien social. Selon ce système, le prix des biens et des services doit refléter le coût environnemental et social de l'ensemble de leur cycle de vie. C'est-à-dire de l'extraction des ressources à la valorisation, en tenant compte de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation.



Ainsi, le SSIAD n'achète pas simplement des produits et services à ses fournisseurs. L'analyse en coût complet reste fondamentale.

Le SSIAD choisit des fournisseurs qui s'impliquent dans cette politique RSE et veille à favoriser ceux qui respectent un ensemble de valeurs fondamentales et de normes du travail et qui contribuent – grâce aux prestations qu'ils proposent – à :

- Réduire les émissions de CO₂
- Économiser les cartons grâce aux livraisons de marchandises sans emballages supplémentaires

Par ailleurs, le SSIAD regroupe ses commandes afin de réduire le nombre de livraisons et par conséquent, le nombre de déplacements.